

MESSAGE
Séance du Conseil général du 18.05.2022

Objet :

Proposition : coactivités possibles de la zone sportive des Colombettes en associant les sociétés ou parties intéressées



Descriptif :

Par le biais de M. Claude Thürler, le PLR a présenté la proposition ci-après :

Extrait du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021 :

Le Conseil général a accepté un crédit d'étude pour développer un projet de zone sportive pour la pratique du football jusqu'à la mise à l'enquête tout en permettant de chiffrer avec précision le coût final de la rénovation des infrastructures existantes.

La mise à niveau des surfaces de jeu est essentielle pour assurer une formation adéquate des jeunes footballeuses et footballeurs et pratiquer ce sport dans d'excellentes conditions. Avec plus de 200 joueuses et joueurs chaque semaine durant huit mois sur douze, il s'agit de la plus grande activité sportive présente sur la Commune de Vuadens. Cependant, les investissements sont importants et les infrastructures doivent être exploitées de manière intensive et au bénéfice d'une majorité.

La zone sportive des Colombettes possède aussi des infrastructures rénovées ou construites récemment en particulier une grande buvette avec une cuisine industrielle, des vestiaires, un éclairage et un parking.

Nous estimons que cette zone sportive peut permettre une coactivité avec d'autres sports que le football, voire d'autres activités. En effet, elle serait bien située afin de permettre des départs notamment pour la marche, la course à pied, le VTT en été et le ski de fond ou la raquette à neige en hiver.

Bien entendu, cette zone est aussi souvent sollicitée pour diverses manifestations (jeunesse, 1^{er} août, tir, jubilé, etc.) et cela devrait rester possible.

Fort de ce constat, le groupe PLR propose que le Conseil communal étudie des coactivités possibles de la zone sportive des Colombettes en associant les sociétés ou parties intéressées.

Le Conseil général est invité à se prononcer quant à cette proposition.